



10ème SLALOM ARGENTON-BOUGLON

22 et 23 Août 2020



REGLEMENT PARTICULIER



LOT-ET-GARONNE
Le Département
www.lotetgaronne.fr



Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'Association Sportive Automobile GASCOGNE AGENAIS (1006) organise le **23 Août 2020**

Avec le concours du Club Automobile Marmandais

Sous le patronage des communes d'ARGENTON et BOUGLON

Un slalom dénommé : 10^{ème} Slalom d'ARGENTON - BOUGLON

Cette compétition compte pour :

- **La Coupe de France des Slaloms 2021**
- **Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2020**
- **Le Challenge des Commissaires de l'ASA Gascogne Agenais 2020**
- **Le Challenge de l'ASA Gascogne Agenais 2020**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud sous le numéro 23 en date du 27/04/2020, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 260 en date du 27/04/2020.

Organisateur technique

Nom : CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS

**Adresse : 68, rue des Isserts
47200 MARMANDE**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. COMBE Robert..... Licence n°11108-1006
Commissaires Sportifs	M. JEAN Philippe Licence n°22816-1006 Me NOBLE Monique Licence n°120099-1006
Commissaire Sportif Stagiaire	M. JEAN Eric Licence n°186305-1004
Directeur de Course	M..DESMOULINS Roger..... Licence n°4799-1110
Directeur de Course Adjoint	Me BOUCHON Françoise Licence n°17644-1004 M. LAGIERE Gilles Licence n°220199-1003
Commissaires Techniques responsable :	M..MAIRE-HEGUY Jean-Marie Licence n°29577-1010 M. BRUN Michel Licence n°52526 - 1006 M. BATARD Patrick. Licence n°196863-1015
Chargé de la mise en place des moyens	M. QUIOC Philippe..... Licence n°204054-1006
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. PERRIER Jean-Pierre..... Licence n°21244-1009 M.ERRERA Flavien Licence n°250449-1013
Chargé des Commissaires de route	M. ZAIA Fabrice Licence n°187750-1006
Chronométreurs Responsable Classement :	Me. BOUGEOIS Monique ... Licence n°132559-1004
Adjoint Classement :	M. DUCROCQ Frédéric Licence n°19399-1004
Chronométreur :	Me. ZONTA Christiane... Licence n°45048-1003
Responsable Administratif :	Me DELMOND Colette..... Licence n°48038-1006
Médecin	Dr. GILLET Dominique
Chargé des Relations avec la Presse	M. Jean-Paul QUIOC

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le Mardi 18 Août 2020 à minuit

Publication de la liste des engagés le Mercredi 19 Août 2020

Vérifications administratives le Samedi 22 Août 2020 de 16h00 à 19h00 et le Dimanche 23 Août 2020 de 07h15 à 09h15. Lieu Salle des Fêtes d'Argenton.

Vérifications techniques le Samedi 22 Août 2020 de 16h15 à 19h00 et le Dimanche 23 Août 2020 de 07h30 à 09h30. Lieu Salle des Fêtes d'Argenton

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs le Samedi 22 Août 2020 à 18h00

Lieu : Salle des Fêtes d'Argenton

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés le Dimanche 23 Août 2020 à 09h40

Essais non chronométrés le Dimanche 23 Août 2020 de 08h00 à 10h45.

Essais chronométrés le Dimanche 23 Août 2020 de 11h00 à 12h00.

Un briefing oral pourra être organisé avant la première manche de course

Lieu : sur la ligne de départ à Argenton.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : Dimanche 23 Août 2020 à 12h15.

Course :

- 1^{ère} manche le Dimanche 23 Août 2020 de 14h00 à 15h00
- 2^{ème} manche le Dimanche 23 Août 2020 de 15h00 à 16h00
- 3^{ème} manche le Dimanche 23 Août 2020 de 16h00 à 17h00
- 4^{ème} manche le Dimanche 23 Août 2020 de 17h à 18h (si l'horaire et le déroulement le permettent).

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le Dimanche 23 Août 2020, 15mn après l'arrivée du dernier concurrent, à la Salle des Fêtes d'ARGENTON

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu Parking de la salle des fêtes d'ARGENTON

Remise des prix le Dimanche 23 Août 2020, 45 Minutes maximum après l'affichage, Salle des Fêtes d'ARGENTON

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Gilbert BOURY

Adresse : Le Clavier 47250 Bouglon

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 9h30

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : Salle des Fêtes D'ARGENTON

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

M Serge LARQUEY –

571 Rte de Thivras « Au FRAICHE » 47180 Sainte-Bazeille

Tel :05 53 94 41 75 – Portable 06 83 93 82 52

Mail : clubautomobilemarmandais@laposte.net

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le Mardi 18 Août 2020 à Minuit.

Les frais de participation sont fixés à 190 €, réduits à 95 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour les engagements reçus avant le Lundi 3 Août 2020, une réduction de 5 € sera appliquée, soit 90 € (cachet de la poste faisant foi).

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les concurrents membres de l'ASA GASCOGNE AGENAIS (hors licence loisir) avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 10 € (soit 85 €)

Les concurrents membres du CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS (hors licence loisir) avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 15 € (soit 80 €)

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 20 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC, Classic et Fol 'Car.

Les doubles-montes sont autorisées

Les groupes et classes admis sont précisés ci-dessous (article 4.1 du règlement standard des Slaloms). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Classe	Groupes	Cylindrée
F2000	F2000 1	de 0 à 1400
	F2000 2	+ 1400 à 1600
	F2000 3	+ 1600 à 2000
FC / FS	FC/FS 1	de 0 à 1300
	FC/FS 2	+ 1300 à 1600
	FC / FS 3	+ 1600 à 2000
N / FN	N/FN 1 – R.1A	de 0 à 1400
	N/FN 2 – R.1B	+ 1400 à 1600
	N.2 Série	
	N/FN 3	+ 1600 à 2000
	N/FN 4	+ de 2000
A / FA	A/FA 1	de 0 à 1400
	A/FA 2 – R.2B –	+ 1400 à 1600
	A/FA 3 – R2C – R3C – R3D	+ 1600 à 2000
	A/FA 4 – R3T – R4 – R5 – S2000 (rallye)	+ de 2000 à 3000
	A / FA 5	+ de 3000
GT SPORT	GT 1	de 0 à 2000
	GT 2	+ de 2000
GTTS	GTTS 1	de 0 à 1601
	GTTS 2	+ 1601 à 2800
	GTTS 3	+ 2800 à 3600
	GTTS 4	+ 3600
CM / CNF / CN	CM (CM1 + CM2)	de 0 à 1003
	CNF 1	de 0 à 1600
	CNF 2	+ 1600 à 2000
	CN 1	de 0 à 1600
	CN 2	+ 1600 à 2000
D / E	D / E 1	de 0 à 1300 + Campus
	D / E 2	+ 1300 à 1605
	D / E 3	FF
	D / E5 Moteur de série	Bride de 26
	D / E 7	FR

(1) CM 1 : Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1., 3.2, 3.4.1, 3.4.2.

CM 2: Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1. Les voitures Diesel seront admises dans leur groupe d'homologation.

LOISIR

Sont admises à participer les voitures du groupe Loisir sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms.

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition. Les voitures du groupe Loisir ne devront pas apparaître au classement général.

Aucune réclamation ne sera admise pour ce groupe.

- **L1**: Essence atmosphérique jusqu'à 1400 cm³
Diesel atmosphérique jusqu'à 2000 cm³
Diesel suralimenté jusqu'à 1600 cm³
- **L2**: Essence atmosphérique jusqu'à 2000 cm³
Essence suralimenté jusqu'à 1600 cm³
Diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm³
- **LE** Voitures électriques

VHC

Sont admises à participer, sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms:

- Les VHC en possession d'un PTH/PTN
- Les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition : un pour le VHC et un pour le Classic. Les VHC et les Classic ne devront pas apparaître au classement général.

FOL'CAR

Sont admises à participer, les voitures de Fol'Car, conformes à la réglementation technique Fol'Car en possession d'un passeport technique A4, sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms.

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition. Les voitures de Fol'Car ne devront pas apparaître au classement général.

- Classe 1 jusqu'à 1400 cm³
- Classe 2 + de 1400 à 1600 cm³
- Classe 3 + de 1600 à 2000 cm³

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P. ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : **SASU PATACCONI Peugeot Casteljalous**
- Publicité optionnelle : **sera précisée par additif**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions

6.1P. PARCOURS

Le Slalom d'ARGENTON -BOUGLON a le parcours suivant (voir plan en annexe)

La course se déroulera en 3 manches plus 1, si l'horaire et le déroulement de la course le permettent.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : 0 mètre à l'église d'ARGENTON

Arrivée : 1200 mètres à l'école de BOUGLON

Longueur du parcours : 1200 mètres

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés [Parking de la salle des fêtes d'ARGENTON](#) tous groupes confondus.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le [vendredi 21 Août 2020](#)

Les remorques devront être garées au [parking de la salle des fêtes d'ARGENTON](#)

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ [50 mètres avant le départ à ARGENTON](#)
- Pendant les vérifications au parc des vérifications [50 mètres avant le départ à ARGENTON](#)
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée [50 mètres avant le départ à ARGENTON](#)

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanence (s) sera(ont) organisée(s) le samedi 22 Août 2020 de 16h à 19h et le dimanche 23 Août de 8h jusqu'à la fin de la manifestation. Lieu : salle des fêtes d'Argenton.

Téléphone permanence [n°06 09 86 77 12](#) et le [n° 06 83 93 82 52](#)

Centre de secours le plus proche : [Service Départemental Incendie et Secours \(SDIS\) de CASTELJALOUX](#)

Téléphone [n° 05 53 93 06 36](#)

Hôpital de proximité : [CHIC MARMANDE-TONNEINS](#) Lieu : [MARMANDE](#) Téléphone [n° 05 53 20 30 40](#)

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Conforme au règlement Standard des Slaloms

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches

Les classements provisoires seront affichés [15 minutes après la dernière manche](#), lieu [ARGENTON](#) et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,

1 classement pour les voitures de la catégorie VHC et 1 pour la catégorie Classic

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

La répartition des prix, GROUPE LOISIR, VHC, Classic et Fol' Car compris, se fera de la façon suivante :

- | | | | |
|------------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • Classements Scratch | 1 ^{er} – 120 € | 2 ^{ème} – 80 € | 3 ^{ème} – 60 € |
| • Classement SCRATCH FEMININ | 1 ^{er} – 50 € | Si 3 partants | |
| • Vainqueur du GROUPE | 1 ^{er} – 60 € | 2 ^{ème} – 1 Lot | 3 ^{ème} – 1 Lot |
| • Vainqueur de la CLASSE | 1 ^{er} – 1 Lot | | |

Note importante à l'attention des concurrents : en raison de la crise économique découlant du Covid-19, le budget de l'édition 2020 s'en trouve impacté. Par conséquent, **les primes seront maintenues si le nombre de partants est supérieur ou égal à 70. En dessous de 70 partants, les primes seront diminuées de 50 %.** Nous vous remercions de votre compréhension face à cette situation exceptionnelle.

10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe, Groupe LOISIR, VHC, Classic et Fol' Car compris, de la façon suivante :

- Aux 3 premiers du Classement SCRATCH et du Classement SCRATCH FEMININ.
- Aux 3 premiers de chaque GROUPE
- Au vainqueur de chaque CLASSE

Les prix, les coupes et les lots sont non cumulables et non redistribuables

Tous les participants et tous les Commissaires seront récompensés

1 coupe sera remise à un Commissaire tiré au sort.

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

Annexe engagement

Les pilotes participant à la 3ème Course de Côte d'Argenton-Bouglon et au 10ème Slalom en Côte d'Argenton-Bouglon

bénéficieront d'une réduction sur l'engagement aux 2 épreuves, soit :

190 € pour les 2 épreuves au lieu de 220 € avant le Lundi 3

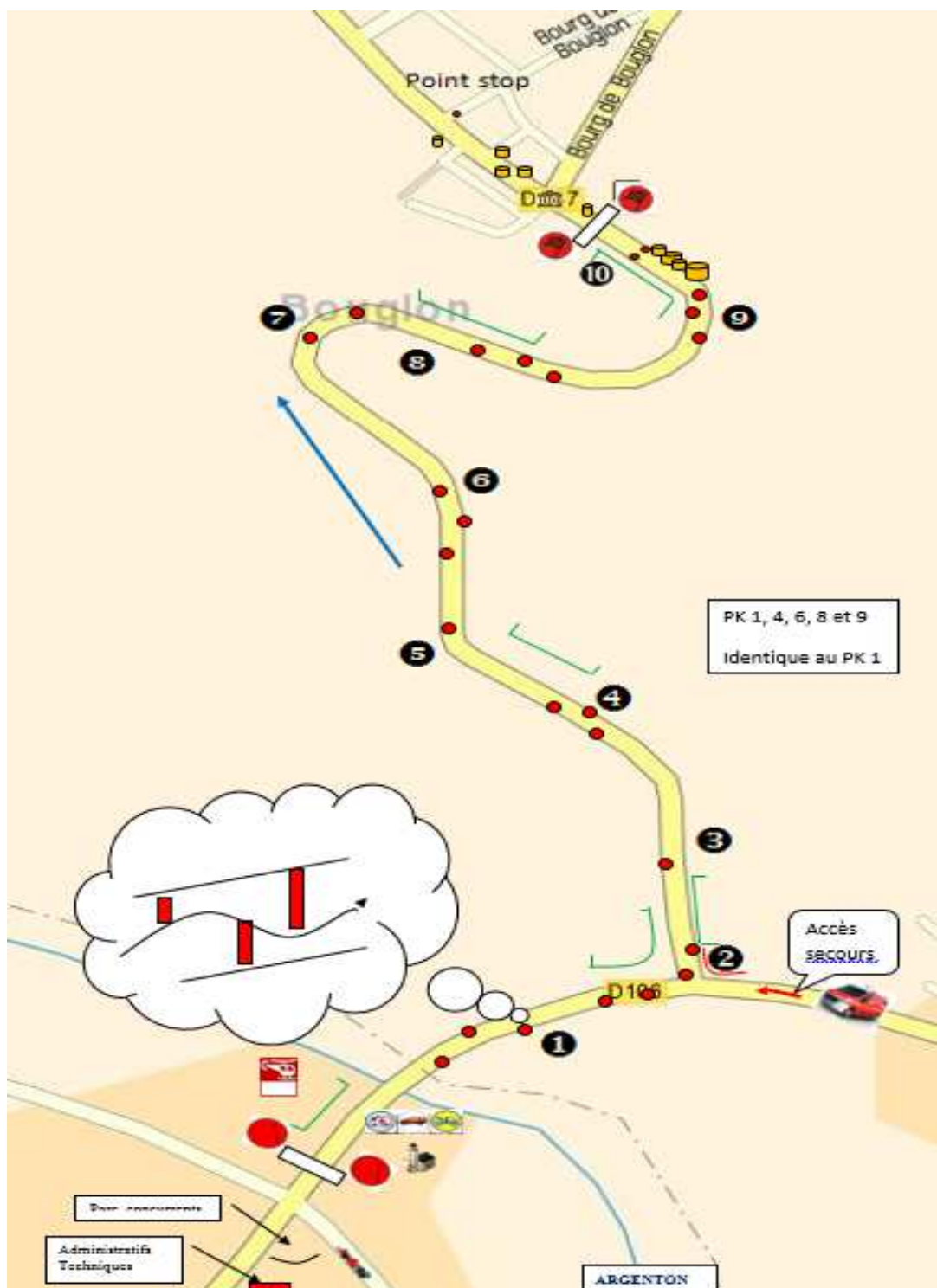
Août 2020,

200 € au lieu de 235 € après le Lundi 3 Août 2020 (cachet de la poste faisant foi)

10^{ème} SLALOM REGIONAL ARGENTON-BOUGLON

23 août 2020

Plan Général avec légende



Pose de Commissaires et Cibistes	① ②	Ambulance et Médecin	
Dépanneuse		Quilles	
Balles rondes		Zone Public	
Zone interdit Public		Sens de la Course	
Zone parc fermé			

PLAN DE SECURITE

* Les Zones "Interdit public" sont définies par des panneaux "Interdit Public" et des zones de surface en rubalises **ROUGE**

* Le circuit sera muni de :

- 10 postes de Commissaires de Route, répartis sur l'ensemble du circuit.
Chaque Commissaire sera équipé, selon la réglementation FFSA de :
 - Drapeaux & matériel nécessaire
 - Extincteur
 - Liaison radio
- 1 ambulance :
 - Avec le personnel qualifié
- 1 véhicule de remorquage :
 - Pour le dégagement éventuel du circuit
- 1 médecin :
 - Dr GILLET Dominique

Les Pompiers ont été informés par courrier. Ils seront contactés par téléphone, si cela est nécessaire.